



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 mars 2019

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine (Pouvoir de MOINARD David), RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas (absent en début de séance), MESSE Alain, PAIRAUD Guillaume (absent en début de séance), THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de PEPIN Christelle) et HENRIET Christian, Maire

Excusés : Mme PEPIN Christelle (Pouvoir à David VALADE), Mr MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU)

Secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 13 (dont 2 pouvoirs)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2019.

Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

Vote des comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte pour l'année 2018 les comptes de gestion établis par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mr VIGUIER, concernant l'assainissement (12 voix pour et 1 abstention) et la Commune (12 voix pour et 1 abstention).

Vote des comptes administratifs 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte pour l'année 2018 les comptes administratifs concernant l'assainissement (11 voix pour et 1 abstention) et la Commune (11 voix pour et 1 abstention).

Vote des budgets primitifs 2019

- Assainissement

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 168 496 € 88. La section d'investissement s'établit à 71 500 € 00 (12 voix pour et 1 voix contre).

- Commune

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 935 294 € 54. La section d'investissement s'établit à 1 281 481 € 81 (12 voix pour et 1 abstention).

Achat des dictionnaires pour les futurs 6ème

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6^{ème} un dictionnaire. Cette année, 11 élèves sont concernés. Il propose d'acheter ces dictionnaires à « BOURRELIER EDUCATION » pour un montant de 199 € 21 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

Participation financière pour un élève en classe ULIS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la participation financière d'un montant de 607 € 12 pour l'année 2018/2019 pour un élève de la commune placé par la MDPH en classe ULIS sur Fontenay-Le-Comte.

Demande de subvention de l'école de jeunes sapeurs-pompiers Sèvre Autize

Mr Le Maire informe que l'école de jeunes sapeurs-pompiers Sèvre Autize sollicite une subvention d'un montant de 150 € auprès des 20 communes couvertes par les 5 centres de secours que comporte l'école. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'école de jeunes sapeurs-pompiers Sèvre Autize concernant l'acquisition de matériel de formation.

Arrivée de Mr LELAURE Nicolas

Locatif au 43 Rue des Ecoles : Choix de l'artisan concernant les travaux de peinture

Mr LELAURE Nicolas présente les devis établis concernant les travaux de peinture du locatif. La commission bâtiments s'est rendue sur place afin de décider des travaux à effectuer et demande à l'Assemblée d'entériner le choix de la commission. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité retient la proposition de l'entreprise CHABIRAND Rodolphe pour un montant de 5 801 € 18 HT soit 6 381 € 30 TTC.

Prise en charge d'une partie des frais de formation BAF A piscine été

Mr Le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors d'un précédent conseil de participer éventuellement financièrement à l'aide au BAF A pour des jeunes personnes de la commune. Après vérification auprès des services concernés, il s'avère qu'il est possible de verser directement cette aide à l'organisme.

En contrepartie, le jeune devra effectuer bénévolement l'accompagnement à la piscine été (10 séances). A ce jour, une seule personne s'est portée volontaire. Un sondage va être distribué aux familles concernées afin d'évaluer le nombre potentiel d'inscriptions d'enfants et d'accompagnants.

ASA – Rétrocession d'un chemin à la commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'ASA de Maillezais avait proposé en 2007 la rétrocession du chemin référencé ZR 62 et ZR 136 au lieu-dit « Les Vounes », le Conseil Municipal avait décidé d'incorporer à la voirie rurale ce chemin par délibération du 03/07/2007. Il s'avère que les démarches pour finaliser le dossier n'ont pas été effectuées.

Aujourd'hui, l'ASA de Maillezais renouvelle sa demande et propose au Conseil Municipal d'incorporer le chemin cité ci-dessus dans la voirie communale. L'ASA prendra à sa charge les frais d'acte notarial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la rétrocession du chemin référencé ZR 62 (2 a 20 ca) et ZR 136 (27 a 90 ca) au lieu-dit « Les Vounes » ainsi que la prise en charge des frais d'acte notarial par l'ASA de Maillezais et décide de l'incorporer à la voirie rurale.

Arrivée de Mr PAIRAUD Guillaume

Proposition acquisition terrain d'une administrée

Mr Le Maire fait part de la demande d'une administrée souhaitant acquérir le terrain communal jouxtant sa parcelle (anciennement appelé passage piéton). Elle propose de prendre à sa charge les frais liés à cette acquisition. Le Conseil souhaite connaître les motivations concernant l'acquisition de ce terrain et propose à M. Le Maire de la rencontrer. La décision est reportée à un conseil ultérieur.

SIVOM : Réfections chemins

Mr André THEBAULT informe l'Assemblée que le Comité Syndical du SIVOM des Communes du Marais Sud Vendée a fait part de l'opération projetée par le Conseil Départemental pour l'entretien des routes de marais, il propose à chaque collectivité de recenser sur sa commune les routes départementales de marais les plus endommagées et les plus accidentogènes.

La commission voirie propose de retenir la RD 23 entre la sortie du village de Souil et le lieu-dit « Le Peu ».

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- Le vide grenier de l'APE aura lieu cette année devant l'école et dans les rues la jouxtant.
- De l'entretien obligatoire du bateau à chaîne

Mr THEBAULT informe de la réfection du chemin des Cabanes.

Commission « Aménagement du grand port de Souil » : le mardi 2 avril 2019 à 9h en mairie.

Commission du personnel le mardi 9 avril 2019 à 19 h.

Prochain conseil municipal le lundi 15 avril 2019 à 19 h 15 (à confirmer)

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 29 mars 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 26 mars 2019

Le Maire,

Christian HENRIET

